



La Newsletter – août septembre 2021

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

« Nous sommes là pour défendre l'intérêt général. Nous serons constructifs afin de préserver la sécurité civile de notre pays. »

Proposition de loi sur les sapeurs-pompiers

La proposition de loi visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels est avant tout un texte de consensus, déposé par plusieurs parlementaires issus de différents horizons politiques.

Elle vise à renforcer le modèle de sécurité civile français, en apportant des réponses législatives aux obstacles qu'il rencontre depuis plusieurs années, comme l'accroissement des sollicitations opérationnelles, la diminution de l'engagement volontaire ou l'augmentation de l'insécurité.

Elle a été adoptée au Sénat et avec les collègues de mon groupe, nous nous félicitons notamment pour des avancées concernant :

- l'aggravation des sanctions pour le délit d'outrage commis contre un sapeur-pompier,
- l'expérimentation d'une plateforme commune de réception des appels d'urgence, à l'échelle départementale, pour assurer une meilleure prise en charge des victimes,
- la clarification du cadre d'intervention des services d'incendie et de secours (SDIS).

Je me félicite particulièrement de l'adoption d'un dispositif de réduction de cotisations sociales patronales pour les entreprises favorisant l'emploi et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. Le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » étant insuffisant, il est nécessaire de reconnaître ces entreprises. Seules des mesures incitatives fortes peuvent faciliter l'embauche des sapeurs-pompiers volontaires et, ainsi, renforcer les fondamentaux de notre modèle de sécurité civile et la protection de nos concitoyens.

Proposition de loi « EGALIM 2 »

La proposition de loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs est plus communément appelée « Egalim 2 », car elle visait en fait à pallier les lacunes et l'absence d'effets de la loi EGALIM 1 de 2018. Ce texte se présentait ainsi comme « une nouvelle étape dans la reconquête du pouvoir d'achat des agriculteurs ».

Lors des débats au Sénat, un constat quasi-unanime a pourtant très vite été posé par l'ensemble des groupes politiques : si ce texte comporte certaines avancées, ces dernières resteront insuffisantes et il est malheureusement loin de garantir à tous les agriculteurs une juste rémunération de leur travail et une prise en compte de leurs charges. Il pourrait conduire à une nouvelle déception pour le monde agricole.

Pour permettre à ces derniers de vivre dignement de leur métier, une politique des petits pas ne suffit pas. Livrés aux rapports de force des négociations commerciales, particulièrement depuis la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, les agriculteurs sont les grands perdants d'une situation qui n'a

que trop duré. L'enjeu est désormais de taille : sans aller vers un système de prix totalement administrés, il faut leur permettre de se rémunérer dignement et de couvrir significativement leurs charges de production.

Une loi de modernisation de l'économie agricole française répondant aux enjeux de rémunération des agriculteurs, de souveraineté alimentaire, de compétitivité au plan national et international, de transition climatique et de développement des territoires ruraux doit être rapidement envisagée.

Mission d'information « Lutte contre la précarisation et la paupérisation »

Créée en janvier dernier, la mission d'information sur l'évolution et la lutte contre la précarisation et la paupérisation d'une partie des Français, dont je suis membre, a pour but d'évaluer les dispositifs mis en place par le Gouvernement, mais également de proposer des nouvelles mesures pour lutter contre la précarité, la pauvreté et l'isolement.

Elle vient de rendre son rapport, après de nombreuses auditions que vous pouvez retrouver ici :

La synthèse : <http://www.senat.fr/rap/r20-830/r20-830-syn.pdf>

Le rapport : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-830-notice.html>

La précarisation et la paupérisation désignent toutes deux des phénomènes continus d'abaissement du niveau de vie et d'appauvrissement. Ce phénomène est bien réel depuis plusieurs décennies et il s'est accéléré avec la crise sanitaire actuelle. Lutter contre la pauvreté et la précarité, c'est en priorité agir pour freiner et empêcher ces deux phénomènes de progresser, car ils sont trop souvent irréversibles.

La crise du Covid-19 a profondément altéré notre échelle de valeurs : l'humain est remis au centre de nos préoccupations et doit être replacé au centre des politiques publiques, afin de tendre vers plus de justice et plus d'égalité. Elle a aussi confirmé l'attachement des Français à notre modèle social qui a démontré son efficacité dans cette période, y compris à ceux qui pensaient pouvoir s'affranchir de l'aide publique. Or, sans l'amortisseur des aides publiques notamment en soutien aux entreprises, notre économie aurait été anéantie. Cette crise a également marqué l'attachement des Français aux services publics qui protègent et qui régulent.

Dans le cadre de cette mission, j'ai suivi plus particulièrement les questions de logement, qui constitue la première dépense dans le budget d'un ménage (et la part qui y est consacrée est de plus en plus importante).

Le rapport rend compte du phénomène de précarité énergétique qui touche plus de 3,5 millions de ménages en France. Pour pallier ce problème et éradiquer les passoires énergétiques, le pays doit se doter d'une politique plus ambitieuse en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et des habitations. Il est par exemple proposé la mise en place d'une prime « climat », de doubler le chèque énergie ou des dispositions au bénéfice des plus modestes.

S'agissant de logement, facteur d'inégalité de plus en plus prégnant, la France doit tendre vers une politique en faveur des classes populaires et des plus défavorisés. À chaque PLF, le logement, parent pauvre du quinquennat, a été une variable d'ajustement, au total 10 milliards d'euros d'économies, essentiellement sur les APL et le logement social, donc au détriment des ménages les plus modestes. Il faut donc revaloriser en urgence les APL, qui constituent un véritable coup de pouce au pouvoir d'achat des ménages à revenus faibles et en particulier des plus jeunes.

Il convient également de développer le parc locatif social en soutenant la construction de nouveaux logements sociaux, en redonnant du souffle au dispositif SRU et en permettant aux maires de développer des actions territorialisées adaptées aux spécificités de leur territoire.

Enfin, La réforme des organismes de logement social par la loi ELAN a réduit leur capacité d'investissement et a donc ralenti la construction de la mise en chantier de logements sociaux. Lancer des expérimentations pour favoriser le logement

« abordable » est intéressant, les investisseurs privés peuvent y prendre leur part. Mais il faut aller encore plus loin et notamment il est essentiel de flécher les sommes prélevées sur les organismes de logements sociaux via la RLS (réduction de loyer de solidarité) sur la construction, la réhabilitation et l'accompagnement social des ménages.

Visite ministérielle

Lors du déplacement du Secrétaire d'Etat en charge de la ruralité, Joël Giraud, dans les Hautes Pyrénées, je l'ai accompagné lors de ses visites sur notre territoire. Avec notamment Michel PELIEU, Président du Département ; Jean Bernard SEMPASTOUS, député ; de nombreux élus, dont les Maires et Conseillers Départementaux concernés, et les services de l'Etat, nous l'avons accompagné autour de thématiques propres à l'avenir de nos territoires ruraux.



A **Tournay**, pour une visite du collège et les enjeux liés à la jeunesse et à la campagne de vaccination.

A **La Mongie**, autour de la thématique du tourisme 4 saisons et de la réhabilitation de l'immobilier de montagne.

A **Aulon** et **Aspin-Aure** sur les enjeux du pastoralisme, de la valorisation des produits agricoles et du foncier.

UIMM Occitanie Adour-Pyrénées

Assemblée Générale de l'UIMM Occitanie Adour-Pyrénées à Lanne (union des industries et des métiers de la métallurgie). L'occasion pour moi de pouvoir prendre en compte les problématiques locales, dans le cadre de mon travail en commission au Sénat ou de mes fonctions à la caisse des dépôts et consignations.

Après le choc de la pandémie qui a mis le secteur à l'arrêt pendant plusieurs mois, les professionnels espèrent un retour à la normale rapide, même si, dans l'immédiat, la plupart des entreprises sont encore à des niveaux d'activité nettement inférieurs à ceux de la période pré-covid. Par contre, les TPE / PME, malgré les aides de l'Etat, ont été les plus fragilisées durant cette crise et elles devront notamment faire face à un endettement important pour les mois et années à venir.



Autre défi de taille pour l'ensemble du secteur, celui des compétences et des moyens humains. Cette AG a donc été l'occasion d'une table ronde sur le thème « Compétences, innovation et transition énergétique : Créer une dynamique durable sur le territoire » et de la signature d'une convention de partenariat avec l'Etat, Pôle Emploi, Cap Emploi et la Mission Locale.

Montgaillard

A l'école de MONTGAILLARD, lors de la visite de M. Mostafa Fourar, Recteur de l'académie de Toulouse, autour de l'enseignement renforcé des langues vivantes, j'ai pu insister sur l'importance de la langue Occitane, qui constitue un élément culturel majeur de notre Département comme de notre Région, et des langues régionales en général.

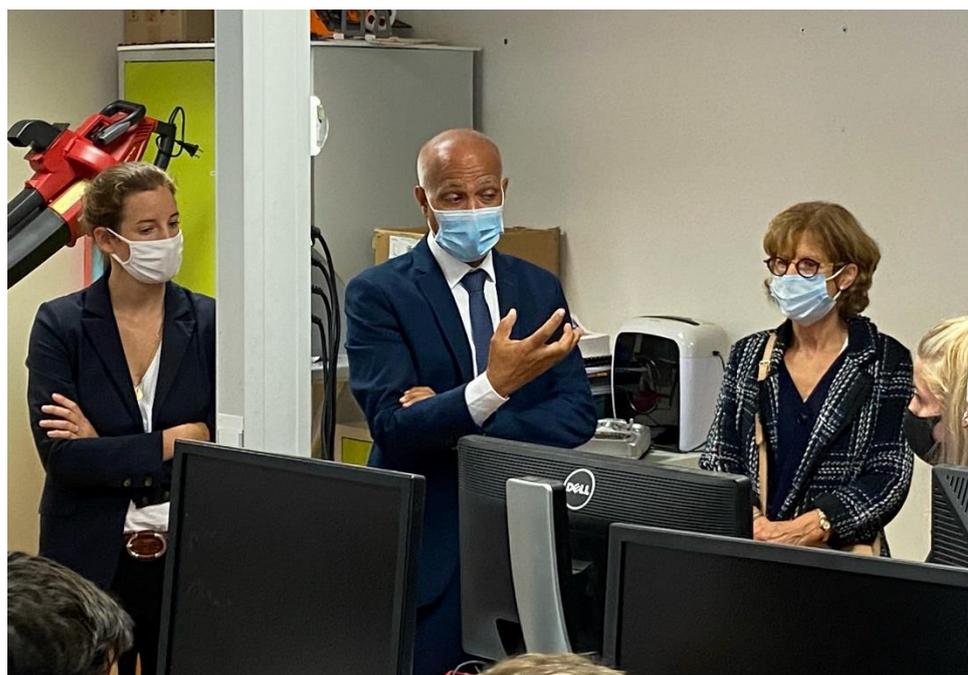
J'ai aussi pu relever l'importance du maintien du réseau des écoles rurales sur notre territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda rural. L'existence d'une offre éducative de qualité et de proximité est un des enjeux essentiels de l'attractivité et du développement de nos communes rurales.



Bagnères de Bigorre

Toujours dans le cadre de la visite de M. Mostafa Fourar, Recteur de l'académie de Toulouse, sur notre département, mais à Bagnères de Bigorre cette fois, au lycée Victor Duruy, je suis intervenue pour rappeler l'importance du maintien de la diversité de formations sur notre département.

Cette diversité est d'autant plus importante, comme l'existence d'un lycée technologique performant et attrayant, pour des villes moyennes, comme Bagnères de Bigorre, avec une histoire industrielle avérée.



Maubourguet

Très grosse affluence aux arènes de Maubourguet pour le championnat des jeunes écarteurs et sauteurs landais, organisé par la Mairie et le club de Maubourguet, avec la fédération française de course landaise.

Une bien belle journée et un concours relevé avec de jeunes acteurs courageux qui se sont livrés sans compter pour conquérir les différents titres en jeu. Le public, venu nombreux, ne s'y était pas trompé et ce succès confirme que Maubourguet est bel est bien une place forte de la course landaise.



J'ai eu le plaisir et l'honneur de pouvoir remettre les boucliers aux champions, aux côtés du Maire, Jean NADAL et de Frédéric RE, Président de la communauté de communes Adour Madiran et désormais Conseiller Départemental.

Saint Savin

A Saint Savin, autour du Maire, Jean-Bertrand Haurine, et de son Conseil Municipal, j'ai assisté à la présentation du projet de rénovation de l'Abbatiale et la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine.



Un diagnostic de la DRAC, en 2019, a fait état de dégradations dues à l'âge du bâtiment, inscrit aux «Monuments historiques». Depuis, la municipalité s'est mobilisée pour restaurer et préserver ce patrimoine important pour une commune de moins de 400 habitants. Vu l'ampleur du chantier, elle a d'ailleurs fait un appel aux dons, via la plateforme de la fondation du patrimoine, pour financer une partie des travaux.

De plus, elle s'attache aussi, avec l'Association des Amis de l'Orgue Renaissance de Saint-Savin, à faire vivre le lieu autour de cet instrument exceptionnel, l'un des plus vieux de France. Concerts, visites, expos, sont ainsi organisés tout au long de l'année. Des projets qui dépassent donc largement les limites de la commune.



Troumouse

Visite du cirque de Troumouse dans le cadre de la journée d'accueil des représentants du Bureau des sites et espaces protégés du Ministère de la Transition Ecologique sur Gavarnie-Gèdre. Une étape importante en vue de la candidature de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour une Opération Grand Site de France du Cirque de Gavarnie et des vallées avoisinantes.

Ce label, inscrit dans la loi et attribué par l'Etat, est particulièrement sélectif et exigeant. Afin de pouvoir y prétendre, chaque site travaille à améliorer les conditions de protection, de réhabilitation et de gestion active du paysage, à mieux accueillir ses visiteurs, à générer un développement local durable et bénéficiant aux habitants. Les principaux thèmes abordés lors de cette journée ont été : Mobilité durable et accueil sur site d'altitude ; la gouvernance UNESCO du bien Pyrénées mont-Perdu ou encore l'hydroélectricité, patrimoine industriel des Pyrénées.



Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com